

conférence

C
C 91/LIM/37
Novembre 1991

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ROME

F

Points 26, 27, 29, 30
et 32.3

Vingt-sixième session
Rome, 9-28 novembre 1991

TROISIEME RAPPORT DU COMITE DES RESOLUTIONS
COMMISSION III

1. A sa première session, tenue le 13 novembre 1991 sous la Présidence de M. l'ambassadeur George Lamptey, le Comité des résolutions a examiné les projets de résolution de la Conférence suivants:

- a) Révision de la Résolution 46/57 de la Conférence et de son Annexe (Section R, Volume II des Textes fondamentaux), figurant au document C 91/LIM/17, pour examen au point 26 de l'ordre du jour;
- b) amendements aux Règles générales du PAM, figurant au document C 91/LIM/18, pour examen au point 27 de l'ordre du jour;
- c) règlement financier du Programme alimentaire mondial, figurant au document C 91/LIM/24, pour examen au point 27 de l'ordre du jour;
- d) comptes vérifiés, figurant au document C 91/LIM/19, pour examen au point 29 de l'ordre du jour;
- e) barème des contributions, figurant au document C 91/LIM/4 pour examen au point 30 de l'ordre du jour;
- f) reconstitution du Compte de réserve spécial, figurant au document C 91/LIM/26, pour examen au point 32.3 de l'ordre du jour;
- g) montant du Fonds de roulement, figurant au document C 91/LIM/13, pour examen au point 32.3 de l'ordre du jour;
- i) transferts autorisés aux Réserves (compte du Groupement d'achat du personnel) 1988-89, figurant au document C 91/LIM/28.

2. Le Comité a noté qu'un préambule au projet de résolution de la Conférence "Révision de la Résolution 46/57 de la Conférence" devrait être préparé. Ce préambule sera préparé par le Secrétariat et examiné par le Comité à sa prochaine réunion. Le Comité a noté aussi que la Commission III devra prendre une décision concernant deux propositions d'amendement du paragraphe 8 des principes et procédures adoptés par la Résolution 46/57 de la Conférence.

3. Le Comité a été informé que la liste E de l'Annexe A au projet de résolution de la Conférence "Amendements aux Règles générales du Programme alimentaire mondial" devrait être modifiée en y insérant, par ordre alphabétique: l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie. La liste E regroupe à présent 13 Etats.

4. Le Comité a estimé que le titre du projet de résolution de la Conférence "Règlement financier du Programme alimentaire mondial" devrait être modifié en "Administration du Fonds du Programme alimentaire mondial". Ce titre, qui est celui du point de l'ordre du jour sous lequel ce projet de résolution sera examiné, traduit plus exactement son contenu réel.

5. Sous réserve de ce qui précède, le Comité a décidé de transmettre les résolutions ci-dessus à la Commission III.